

ASSEMBLÉE NATIONALE

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

AMENDEMENT

N ° AS282

présenté par
Mme de Vaucouleurs

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.